

11 oct 77

## Après la réduction des crédits pour les instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques

### OMBRES SUR LES IREM

Le ministre de l'éducation vient de demander aux recteurs de réduire de 20 % les crédits attribués aux instituts de recherches sur l'enseignement des mathématiques (IREM) pour la présente année scolaire. Cette décision brutale, annoncée par télex alors que les vingt-cinq IREM avaient déjà mis au point leur programme d'activités pour 1977-1978, a suscité de très vives protestations. Créés après 1968, les IREM sont un des rouages exemplaires de l'enseignement français, et la décision du ministre ne manquera pas d'être interprétée comme un recul.

Les mathématiciens sont connus pour être gens plutôt paisibles. La vivacité de ton du communiqué que publie l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (A.P.M.), en réplique à la décision de M. Haby, n'est que plus significative. L'A.P.M. parle de « gâchis révoltant », d'« imprévoyance », de « décisions bureaucratiques et improvisées », et annonce que « le désappointement et le découragement profonds des professeurs de mathématiques rejalliront sur les collègues des autres disciplines ». Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-C.G.C.) parle, de son côté, de « manière cavalière » et remarque que le ministre fournit lui-même « matière aux campagnes de dénigrement relatives à la formation des professeurs ».

Sur la méthode, il sera fort difficile à M. Haby de justifier sa décision. Les IREM sont regroupés en une commission nationale qui, en mai de chaque année, répartit les crédits du ministère de l'éducation (sous forme de décharges d'heures pour les enseignants du secondaire). En mai de cette année, rien ne laissait présager une diminution de 20%. Pourquoi avoir attendu les jours qui ont suivi la rentrée scolaire ?

Plus grave sans doute est l'orientation que traduit cette mesure sur le plan de la formation des maîtres. Les IREM sont nés en 1969 dans la foulée des travaux de la commission Lichnérowicz sur la réforme de l'enseignement des mathématiques. M. Edgar Faure, alors ministre de l'éducation nationale, en avait créé trois, à Paris, Lyon et Strasbourg, et ses successeurs avaient porté le nombre des IREM à vingt-cinq, c'est-à-dire un par académie (deux pour les trois académies de la région parisienne et deux pour celle de Rennes).

L'idée de ces instituts avait été inspirée au ministre et à la commission Lichnérowicz par la dynamique association des professeurs de mathématiques. Dans l'esprit de leurs créateurs, les IREM avaient quatre missions : recherche pédagogique, formation initiale des maîtres, formation permanente et édition de documents. Les plus hardis imaginaient que les IREM pourraient constituer l'embryon d'une réforme de la formation des maîtres, leur réussite pouvant être imitée dans d'autres disciplines.

L'organisation des IREM en fait, pour une part, l'originalité. Si les instituts sont rattachés à l'enseignement supérieur (le directeur est obligatoirement un

professeur d'université), les animateurs et les stagiaires sont des professeurs du secondaire détachés, à mi-temps pour les premiers, quelques heures par semaine pour les seconds. Cela permet d'éviter les pièges de la coupure entre pratique pédagogique et « enseignement » de la pédagogie et garantit que les recherches menées dans les IREM sont en contact avec la vie des classes. Les IREM ne possèdent donc aucun permanent et si leur budget de fonctionnement (8 millions de francs l'an dernier) dépend du secrétariat d'Etat aux universités, l'affectation des animateurs et des stagiaires dépend des décharges de classes accordées par le ministère de l'éducation. Ce sont ces dernières qui viennent d'être amputées, passant de vingt mille heures à seize mille.

#### Victimes de leur succès

Au ministère de l'éducation on s'étonne du bruit fait autour de cette affaire même si l'on ne trouve pas d'argument pour justifier la brutalité de la décision. « L'étude des besoins en formation des personnels touchés par la réforme de l'enseignement », nous a déclaré M. Pierre Vandevoorde, directeur des personnels enseignants des lycées, nous a conduits à opérer un glissement de moyens d'une discipline où beaucoup a été fait vers des disciplines (histoire et géographie, sciences physiques) où la réforme nécessite des actions spécifiques. » Autrement dit, les mathématiciens ont eu leur compte, place aux autres. En quelque sorte, voici les IREM victimes de leur succès (quarante mille stagiaires en huit ans) et pénalisés pour avoir trop bien servi les personnels pour lesquels ils ont été créés. « On peut se contenter d'une vitesse de croisière », dit-on au ministère, où l'on admet que « personne ne conteste le bon fonctionnement des IREM ».

On peut s'interroger sur la notion de « vitesse de croisière » dans le domaine de la formation permanente. On peut aussi, au-delà de cette réduction de moyens d'une institution exemplaire — même si la qualité des IREM est inégale, — s'inquiéter pour la fameuse réforme de la formation des maîtres que tous les ministres de l'éducation annoncent pour, « prochaine ». On ne peut se contenter de rédiger de belles circulaires et de multiplier les personnels d'inspection : il faut aussi donner aux enseignants des lieux où ils puissent réfléchir sur leur manière d'enseigner. Les IREM en sont là, mais pour combien de temps ?

BRUNO FRAPPAT,